



# PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2022

**Absent** : Jordan COURTIGNÉ et Patrick ORY

Jordan COURTIGNÉ a donné pouvoir à Arlette SEGONZAC

Patrick ORY a donné pouvoir à Pierrick FAUCHON

#### **Administration : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire indique, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Denis PELHATE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **Finances : Fixation du montant des frais du service de restauration municipal**

Considérant que les collectivités qui assurent la restauration scolaire peuvent déterminer librement le prix des repas servis dans les cantines scolaires depuis la loi du 13 août 2004, sur les libertés et responsabilités locales

Vu le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire

Vu la demande de la mise en place d'un protocole spécial dans certains cas de figures

Considérant qu'il est nécessaire de fixer un prix hors fourniture des produits alimentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de fixer le prix d'un repas hors fourniture de produits alimentaires à 2 € 10 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

#### **Finances : Subvention au Réseau Idéal pour la venue du manège à pédales**

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation du Réseau Idéal. Dans le cadre de la Caravane des Transitions, il fait venir un manège à pédales et demande une subvention d'un montant de 600 €, correspondant à la moitié de la location du manège.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCORDE** une subvention de 300 € au Réseau Idéal dans le cadre de la Caravane des Transitions.

*Suite à la réunion de lancement qui s'est tenu le mercredi 4 mai, Monsieur le Maire donne des informations sur le réseau et notamment sur leur financement. En effet, il a obtenu une subvention de la Région d'un montant de 40 000 €.*

*L'évènement "Caravane des Transitions" est ainsi financé par cette dernière ainsi que par l'appel aux dons et l'organisation d'une tombola. Sur les 15 000 € manquants pour équilibrer le budget, 7 000 € ont déjà été versés à travers l'appel à dons.*

*Monsieur le Maire précise aussi que la thématique proposée sur la commune est les liaisons douces. L'évènement de la Caravane des Transitions se tournera donc vers le vélo.*

#### **Finances : Devis pour l'automatisation de la porte d'entrée de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été budgétisé l'automatisation de la porte d'entrée de la mairie afin de répondre aux normes d'accessibilité.

Après avoir pris contact auprès de deux sociétés, il présente les deux devis :

- KONE : 5 470 H.T. (6 564 € T.T.C)
- ABH : 3 604 € H.T. (4 324 € 80 T.T.C)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** le devis de la société ABH d'un montant de 3 604 € H.T. (4 324 € 80 T.T.C)

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

### **Finances : Devis pour l'acquisition d'un tableau d'affichage**

Monsieur le Maire explique qu'il avait été abordé le fait de mettre en place une vitrine d'affichage à l'angle de la mairie pour annoncer les événements des associations sur la commune et sur le territoire de Roche aux Fées Communauté

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises :

- Techni-contact : 1405 € H.T. (1686 € 43)
- France Collectivités : 807 € H.T. (968 € 40)
- Visudel : 1046 € H.T. (1 255 € 92)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** le devis de la société France Collectivités d'un montant de 807 € H.T. (968 € 40 T.T.C.)

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

### **Finances : Demande de subvention au titre du fonds de soutien aux projets locaux**

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de soutenir l'investissement local considérant qu'il est un levier majeur pour dynamiser la reprise de l'activité dans tous les territoires, consolider les services utiles à la population et conforter un aménagement équilibré de l'Ille-et-Vilaine.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de soutien aux projets locaux pour l'opération suivante :

#### ***Rénovation et extension de l'atelier technique communal***

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 135 017 € 68 H.T. (160 941 € 21 T.T.C.)

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

| <b>DÉPENSES H.T.</b>             |                     | <b>RECETTES</b>            |                     |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| Cabinet d'études                 | 7 200 € 00          | DETR (40%)                 | 44 099 € 03         |
| Marché de travaux                | 127 817 € 68        | FSPL (20 %)                | 27 003 € 54         |
|                                  |                     | Fonds de concours (20%)    | 27 003 € 54         |
|                                  |                     | Fonds propres (ou emprunt) | 36 911 € 57         |
| Montant éligible à la DETR       | 110 247 € 68        |                            |                     |
| <b>Montant total des travaux</b> | <b>135 017 € 68</b> | <b>Montant total</b>       | <b>135 017 € 68</b> |

C'est à ce titre que le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de solliciter l'État au titre du fonds de soutien aux projets locaux, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20% pour la rénovation et l'extension de l'atelier technique communal.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention

*Monsieur FAUCHON demande si les travaux de rénovation et d'extension avaient été vus en commission Bâtiments. Monsieur le Maire précise que pour le moment seul le maître d'œuvre s'est rendu sur les lieux et que lors de sa prochaine venue, les membres de la commission seront conviés.*

### **Voirie : Lancement de la procédure de cession de chemins communaux**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public.

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

C'est à ce titre que le Conseil municipal, à l'unanimité

- **CONSTATE** la désaffectation des chemins ruraux suivants CE225, CE230, CE410, CE220, CR7 et CR23
- **DÉCIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural
- **DEMANDE** à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

### **Questions diverses**

#### **1/ Communication : Présentation du site Internet**

Monsieur le Maire fait part du travail de Linda quant à la réalisation du site internet. Elle fait une brève présentation de ce dernier aux élus et leur donne le lien afin qu'ils puissent le consulter avant qu'il ne soit mis en ligne début juin.

Lien : <https://marcille.rafcom.bzh/>

#### **2/ Enfance-Jeunesse : Signature d'un devis pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour l'école**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nouvel ordinateur portable d'un montant de 659 € H.T. (790 € 80 T.T.C.) a été acheté pour l'école puisque le leur était hors service après consultation de la société Micro-C.

#### **3/ Foncier : Évaluation tarifaire de bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait venir le négociateur de l'étude POUPON - PIED de RETIERS afin de faire estimer deux biens communaux :

- le Presbytère : 350 000 € - 370 000 €
- 22 Grande Rue : 40 000 € - 50 000 €

*Monsieur FAUCHON demande s'il est fait quelque chose dans le cadre du traitement des rats aux alentours du Presbytère. En effet, il en voit régulièrement.*

#### **4/ Foncier : Liste des dernières déclarations d'intention d'aliéner reçues**

Monsieur le Maire fait part état des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune :

- Parcelle D811 : Le Bourg
- Parcelle D822 : 4 Grande Rue

#### **5/ Action sociale : Solidarité Ukraine / Afghanistan**

Monsieur le Maire donne le bilan du repas au profit de l'Ukraine et de l'Afghanistan. Un peu plus de 200 repas ont été servis. La soirée a plutôt bien marché et un don de 4664 € sera fait à deux associations aidant ces deux pays.

#### **6/ Association : Intervention du graffeur WAR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le graffeur WAR est venu sur la commune et qu'il a pu réaliser 7 œuvres sur le territoire à la demande de l'association ACM. Les écoles ont pu se rendre sur place pour le voir travailler ainsi que la population.

#### **7/ Culture : Organisation des spectacles dans le cadre du Festival Désarticulés**

Madame COLAS rappelle qu'il avait été décidé de proposer aux deux associations de parents d'élèves de mettre en place une buvette dans le cadre des spectacles qui se tiendront sur MARCILLÉ-ROBERT. Elle précise qu'elle a rencontré Madame FOURRÉ et qu'elle allait voir avec Madame LE BRUN afin de faire le point sur cette proposition et l'organisation envisagée.

#### **8/ Cérémonie : Commémoration du 8 mai**

PV du 5 MAI 2022

Monsieur le Maire informe que la commémoration du 8 mai aura lieu ce dimanche 8 mai et qu'à cette occasion, il y aura la remise du drapeau de Citoyen de la Paix.

Il demande si quelques élus sont disponibles ce dimanche afin de préparer le vin d'honneur qui se tiendra à l'issue de la cérémonie.

### 9/ Administration générale : Planning des bureaux de vote pour les élections législatives

Dimanche 12 juin 2022 :

|               | Membre 1   | Membre 2     | Membre 3    |
|---------------|------------|--------------|-------------|
| 8h00 - 10h00  | COLAS I.   | LEPAGE J.    | ORY P.      |
| 10h00 - 12h00 | FAUCHON P. | CARIS S.     | SEGONZAC A. |
| 12h00 - 14h00 | PELHATE D. | ARONDEL R.   | DIVAY L.    |
| 14h00 - 16h00 | CARIS S.   | COURTIGNÉ J. | COLAS I.    |
| 16h00 - 18h00 | RESTIF B.  | BALARD M.    | VALLÉE P.   |

Dimanche 19 juin 2022 :

|               | Membre 1    | Membre 2     | Membre 3    |
|---------------|-------------|--------------|-------------|
| 8h00 - 10h00  | DIVAY L.    | VALLÉE P.    | LOAËC G.    |
| 10h00 - 12h00 |             | RESTIF B.    | LEPAGE J.   |
| 12h00 - 14h00 | PELHATE D.  | ARONDEL R.   | ORY P.      |
| 14h00 - 16h00 | CARIS S.    | COURTIGNÉ J. | COLAS I.    |
| 16h00 - 18h00 | HOUSSAIS I. | BALARD M.    | SEGONZAC A. |

Séance levée à 23h00

Secrétaire de séance,  
PELHATE Denis,

Le Maire,  
DIVAY Laurent,